

Séance ordinaire du 23 octobre 2023

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-troisième jour du mois d'octobre deux mille vingt-trois à dix-sept heures quarante-deux, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Alexandre Fallu, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du conseil Steve Dorval.

Assistent à la séance : Stéphane Lafaut, directeur général, et Edith Bellemare, assistante-greffière.

CV-2023-06-02

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 octobre 2023.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-06-03

Période de questions

Environ 25 personnes assistent à la séance. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

Aucune question n'a été transmise par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville.

CV-2023-06-04

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 10 octobre 2023.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-06-05

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 3 et 10 octobre 2023

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 3 et 10 octobre 2023 est déposé.

CV-2023-06-06

Report de la « Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par le Club auto-neige Ville-Marie auprès de la Commission municipale du Québec »

Document d'aide à la décision DAJSC-2023-011

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-09-14 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De reporter à une prochaine séance du conseil de la Ville la « Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par le Club auto-neige Ville-Marie auprès de la Commission municipale du Québec ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-06-07

Affectation de la réserve financière pour les opérations de déneigement et demande de crédits additionnels

[Document d'aide à la décision DEI-2023-005](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-09-17 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'affecter :

- un montant de 1 206 000 \$ provenant de la réserve financière pour les opérations de déneigement aux postes de dépenses et en fonction des montants, tels qu'ils sont indiqués en annexe à la fiche de prise de décision DEI-2023-005;
- un montant de revenus de 107 000 \$ aux dépenses de déneigement et

d'accorder des crédits additionnels du même montant aux postes de dépenses, tels qu'ils sont indiqués en annexe à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-06-08

Financement de la dépense relative à la mise en lumière de l'hôtel de ville [Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-028](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-09-01 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De financer la dépense relative à la mise en lumière de l'hôtel de ville au montant maximum de 410 000 \$, à même une affectation de la réserve financière relative à la réalisation de projets reliés au mandat du comité de services de proximité.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-06-09

Aide financière à Le filon [Document d'aide à la décision DEV-2023-084](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-09-03 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'accorder une aide financière d'un montant maximum de 50 000 \$ à Le filon, pour son projet d'aménagement du tiers lieu du Filon (phase 2), conformément à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-06-10

Programme particulier de soutien à certaines entreprises situées dans un secteur affecté par les travaux routiers en lien avec le projet de mesures prioritaires pour le transport collectif et actif sur le boulevard Guillaume-Couture à Lévis [Document d'aide à la décision DEV-2023-069](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-09-26 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'adopter le *Programme particulier de soutien à certaines entreprises situées dans un secteur affecté par les travaux routiers en lien avec le projet de mesures prioritaires pour le transport collectif et actif sur le boulevard Guillaume-Couture à Lévis*, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision DEV-2023-069.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-06-11

Acquisition des lots 6 544 967 et 6 544 968 du cadastre du Québec à des fins industrielles (parc industriel Pintendre) et financement de la dépense relative à l'acquisition de ces lots

[Document d'aide à la décision DEV-2023-083](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-09-27 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'accepter la promesse de vente des lots 6 544 967 et 6 544 968 du cadastre du Québec, telle qu'elle est jointe en annexe à la fiche de prise de décision DEV-2023-083, les frais relatifs à être assumés par la Ville, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de financer la dépense relative à cette acquisition, incluant les frais inhérents, au montant maximal de 2 102 000 \$, à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-06-12

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels relatifs à la réalisation d'analyses d'échantillons de sols, d'eau et de matériaux

[Document d'aide à la décision APP-2023-205](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-09-07 ;

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels relatifs à la réalisation d'analyses d'échantillons de sols, d'eau et de matériaux (appel d'offres 2023-55-81), à Bureau veritas Canada (2019) inc., pour une dépense estimée à 849 896,50 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de deux ans, dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-06-13

Option de renouvellement du contrat relatif aux services de disposition de sols contaminés (lot 3)

[Document d'aide à la décision APP-2023-206](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-09-08 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'exercer la première option de renouvellement d'un an prévue au contrat relatif aux services de disposition de sols contaminés (lot 3, numéro 2022-50-88), attribué par la résolution CE-2022-08-56 adoptée le 16 août 2022, à Groupe Nadeau inc., à compter du 22 septembre 2023, pour une dépense totale estimée à 178 869,60 \$, avant TPS et TVQ, le tout conformément au devis et à la soumission produite par l'adjudicataire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-06-14

Attribution du contrat pour la fourniture du service de collecte et de transport des déchets en bacs roulants

[Document d'aide à la décision APP-2023-203](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-09-09 ;

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'attribuer le contrat pour la fourniture du service de collecte et de transport des déchets en bacs roulants (option 2) (appel d'offres 2023-55-74), à Villéco inc., pour une dépense estimée à 11 352 000 \$, avant TPS et TVQ, pour une

durée de cinq ans, dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-06-15

Demande de dispense à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et avenant à l'entente de services à intervenir avec La société vie, intégration, apprentissage pour handicapés V.I.A. inc.

[Document d'aide à la décision APP-2023-181](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-09-28 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'autoriser la Direction de l'environnement à présenter à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, conjointement avec les municipalités régionales de comtés de Bellechasse et de la Nouvelle-Beauce, une demande de dispense afin d'obtenir l'autorisation pour modifier de gré à gré des éléments essentiels de l'entente existante, conformément à l'article 573.3.1 de la *Loi sur les cités et villes*, soit l'entente de gré à gré et sans processus d'appel d'offres intervenue avec La société vie, intégration, apprentissage pour handicapés V.I.A. inc., concernant la réception et le tri des matières recyclables provenant de la collecte sélective.

Conditionnellement à l'obtention de l'autorisation de ce ministère, de conclure l'avenant à l'entente de services à intervenir avec La société vie, intégration, apprentissage pour handicapés V.I.A. inc., tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision APP-2023-181, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-06-16

Dépôt des listes de contrats au 31 août 2023

[Document d'aide à la décision APP-2023-195](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 31 août 2023 sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 31 août 2023 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 (article 477.3, 2^e et 3^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste des autorisations de dépenses, effectuées par un fonctionnaire ou

- une employée ou un employé pour la période du 1^{er} juin au 30 juin 2023 (article 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste des autorisations de dépenses, effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé pour la période du 1^{er} juillet au 31 juillet 2023 (article 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste des autorisations de dépenses, effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé pour la période du 1^{er} août au 31 août 2023 (article 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé détentrice ou détenteur d'une carte d'achat pour la période du 1^{er} juin au 30 juin 2023 (article 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé détentrice ou détenteur d'une carte d'achat pour la période du 1^{er} juillet au 31 juillet 2023 (article 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé détentrice ou détenteur d'une carte d'achat pour la période du 1^{er} août au 31 août 2023 (article 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).
-

CV-2023-06-17

Deuxième option de renouvellement du contrat relatif au bail concernant la location de deux patinoires (secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision APP-2023-204](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-09-30 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'exercer la deuxième option de renouvellement du contrat relatif au bail concernant la location de deux patinoires (secteur Saint-Romuald), attribué par la résolution CV-2014-06-71 adoptée le 7 juillet 2014, pour une dépense estimée à 9 543 735,76 \$, avant TPS et TVQ, incluant l'indexation estimée pour la durée du renouvellement, conformément aux documents contractuels.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-06-18

Régularisation du titre de propriété du lot 2 220 551 du cadastre du Québec (rue Levasseur, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2023-026](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-09-32 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'identifier l'assiette du lot 2 220 551 du cadastre du Québec, correspondant à la rue Levasseur (secteur Lévis), telle qu'elle est indiquée sur le plan joint en annexe à la fiche de prise de décision APP-GI-2023-026, et d'autoriser la greffière à publier les avis requis par le premier alinéa de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*, et, en temps utile, à publier au registre foncier la déclaration prévue au quatrième alinéa de cet article, et ce, afin de régulariser le titre de propriété de la Ville sur l'assiette de cette rue.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-06-19

Avis de motion du Règlement RV-2023-34-13 modifiant le Règlement RV-2021-20-99 sur les animaux et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision ENV-2023-012](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-34-13 modifiant le Règlement RV-2021-20-99 sur les animaux et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision ENV-2023-012.

Ce règlement a pour objet d'apporter quelques modifications au Règlement RV-2021-20-99 sur les animaux, comme l'augmentation du nombre de chiens permis par logement et la nomination des inspectrices ou inspecteurs en contrôle environnemental à titre d'inspectrice ou d'inspecteur.

CV-2023-06-20

Avis de motion du Règlement RV-2023-34-14 établissant un programme d'aide pour l'acquisition de couches lavables et de produits d'hygiène lavables et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2023-008](#)

Le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-34-14 établissant un programme d'aide pour l'acquisition de couches lavables et de produits d'hygiène lavables et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision ENV-MR-2023-008.

Ce règlement a pour objet d'établir un programme d'aide doté d'une enveloppe budgétaire annuelle de 50 000 \$ pour l'acquisition de couches lavables et de produits d'hygiène lavables.

CV-2023-06-21

Avis de motion du Règlement RV-2023-34-15 modifiant le Règlement RV-2009-08-91 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision POL-911-2023-006](#)

Le membre du conseil de la Ville Amélie Landry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-34-15 modifiant le Règlement RV-2009-08-91 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision POL-911-2023-006.

Ce règlement a pour objet de respecter le décret 1417-2023 du Gouvernement du Québec en augmentant la taxe imposée aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 et prévoir une indexation annuelle pour celle-ci.

CV-2023-06-22

Avis de motion du Règlement RV-2023-34-16 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (définitions et dispositions normatives concernant les résidences de tourisme) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-015](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-34-16 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-015.

Ce règlement a pour objet :

- de définir certains termes liés à certains établissements d'hébergement touristique;
 - d'ajouter la classe d'usages C703, résidence de tourisme, comme usage autorisé dans les zones M1706, M2563 et M2873, ainsi que les spécifications applicables à cette classe d'usages;
 - de prévoir que les normes relatives à la classe d'usages C703, résidence de tourisme, soit plus particulièrement, celles relatives au stationnement et celles énoncées à l'article 117.3 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, s'appliquent dans toutes les zones où cette classe d'usages est autorisée;
 - d'interdire la classe d'usages C703, résidence de tourisme, dans les zones H1102, H1139 et H2175.
-

CV-2023-06-23

Avis de motion du Règlement RV-2023-34-17 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'un usage complémentaire de gîte touristique pour les habitations unifamiliales dans les zones à dominance agricole) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-042](#)

Le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-34-17 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-042.

Ce règlement a pour objet d'autoriser les gîtes touristiques à titre d'usage complémentaire à une habitation unifamiliale isolée dans les zones à dominance agricole.

CV-2023-06-24

Avis de motion du Règlement RV-2023-34-18 fixant pour l'année 2023 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision DEV-2023-083](#)

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-34-18 fixant pour l'année 2023 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2023-083.

Ce règlement a pour objet de fixer, pour l'année 2023, le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et de décréter l'acquisition de lots à ces fins.

CV-2023-06-25

Adoption du Projet de Règlement RV-2023-34-16 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (définitions et dispositions normatives concernant les résidences de tourisme) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-015](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-09-24 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'adopter le Projet de règlement RV-2023-34-16 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-015.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de la dernière assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-06-26

Adoption du Projet de Règlement RV-2023-34-17 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'un usage complémentaire de gîte touristique pour les habitations unifamiliales dans les zones à dominance agricole) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-042](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-09-25 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le Projet de règlement RV-2023-34-17 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-042.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de la première assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-06-27

Adoption du Règlement RV-2023-34-11 concernant la cour municipale locale

[Document d'aide à la décision DAJSC-COUR-2023-002](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-34-11 concernant la cour municipale locale a pour objet d'établir le changement d'adresse du chef-lieu et du greffe de la cour municipale de la Ville au 1045, chemin du Sault, Lévis, et ce, à compter du 28 avril 2025 ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-08-58 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV-2023-34-11 concernant la cour municipale locale.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-06-28

Adoption du Règlement RV-2023-34-12 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement

[Document d'aide à la décision TMD-2023-028](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-34-12 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement sur une partie des rues Villemay (secteur Lévis), Montcalm (secteur Lévis), Pierre-Perreault (secteur Saint-Nicolas), côte du Passage (secteur Lévis) et J.-B.-Michaud (secteur Lévis) ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-08-86 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2023-34-12 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-06-29

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2023-06-30

Félicitations à la Ressourcerie Lévis

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu
Appuyé à l'unanimité

De féliciter la Ressourcerie Lévis pour leur 20^e anniversaire, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-06-31

Félicitations à la Corporation de développement communautaire de Lévis

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé à l'unanimité

De féliciter la Corporation de développement communautaire de Lévis pour la campagne *Sois engagé, sois engagée*, source de fierté et d'inspiration pour la

population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV-2023-06-32

Félicitations à madame Andrée Têtu, pianiste, et à la chorale Chœur du monde

Il est proposé par le maire
Appuyé à l’unanimité

De féliciter madame Andrée Têtu, pianiste, et la chorale Chœur du monde pour la tenue du concert *Tous en cœur !*, tenu le 22 octobre 2023 à L’Anglicane, sous la direction de monsieur Gregory Charles, de même que de souligner le 45^e anniversaire de cette chorale, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV-2023-06-33

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 19 heures 11, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Edith Bellemare, assistante-greffière
